



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 4 FEVRIER 2025 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
5	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
6	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
8	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
9	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
10	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
11	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
12	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
13	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
14	MERY	FONTAINE Nathalie	
15	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVIALLÉ Bruno	
16	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	Pouvoir de Antoine HUYNH
17	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
18	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	Pouvoir de Olivier ROGNARD
19	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
20	VIONS	ARRAGAIN Manuel	
21	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
22	VOGLANS	MERCIER Yves	

18 communes présentes

Absents excusés :

CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire
MOUXY	PERSON Armelle

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 JANVIER 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 14 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 22 présents et 2 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 9 Année : 2025

Exécutoire le : 12 FEV. 2025

Publiée/Notifiée le : 12 FEV. 2025

Visée le : 11 FEV. 2025

PROCEDURES FONCIERES

Cession des parcelles cadastrées section A n°1707 et 1709 (commune de Mouxy) à Monsieur Joël Lagrange et Monsieur Franck Chevalier

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), Grand Lac gère les bassins de rétention permettant le stockage des crues de ruisseaux situés en amont.

Dans la perspective de la création du bassin de rétention du Combo, ayant pour rôle de stocker les crues du ruisseau du Combo, la Communauté de Communes du Lac du Bourget avait acquis en mai 2003 les parcelles cadastrées section A n° 1707 d'une contenance de 562 m² et A n° 1709 d'une contenance de 740 m², sur le territoire de la commune de Mouxy.

Ce bassin de rétention a finalement été délocalisé au lieudit « Pré nouveaux » à MOUXY, seul emplacement permettant d'offrir la capacité de stockage souhaitée.

Par conséquent, les parcelles cadastrées section A n° 1707 et A n° 1709 sont restées sans usage particulier depuis leur acquisition.

Monsieur Joël Lagrange et Monsieur Franck Chevalier, propriétaires des parcelles cadastrées section A n°1708 et A n°1710, ont manifesté leur intérêt pour acquérir les parcelles cadastrées section A n° 1707 et A n° 1709, voisines de leur propriété.

Monsieur le Président précise que ces terrains sont en nature de pré et situés en zone agricole (A) et naturelle (N) au plan local d'urbanisme intercommunal Grand Lac. Ils sont partiellement classés en zone rouge du PPRI.

Monsieur le Président ajoute que le pôle d'évaluation domaniale (PED) a été saisi, et que par lettre valant avis du Domaine, la valeur vénale des parcelles cadastrées section A n° 1707 et A n° 1709 a été arrêtée sur la base de 3 €/ m², à la somme arrondie de 3 900,00 €.

Monsieur le Président propose de céder à Monsieur Joël Lagrange et Monsieur Franck Chevalier les parcelles cadastrées section A n° 1707 située 41 Chemin Via Dessous et A n° 1709 située au lieudit « Montécovie » sur la commune de MOUXY au prix de 3 900,00 €.

La vente sera formalisée en l'étude de Maître VUILLERMET, Notaire à AIX-LES-BAINS.

Les frais d'acte seront à la charge de Monsieur Joël Lagrange et Monsieur Franck Chevalier.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la cession à Monsieur Joël Lagrange et Monsieur Franck Chevalier des parcelles cadastrées section A n° 1707 située 41 Chemin Via Dessous et A n° 1709 située au lieudit « Montécovie » sur la commune de MOUXY au prix de 3 900,00 €,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette cession.

Aix-les-Bains, le 4 février 2025

Le Président,
Renaud BERETTI

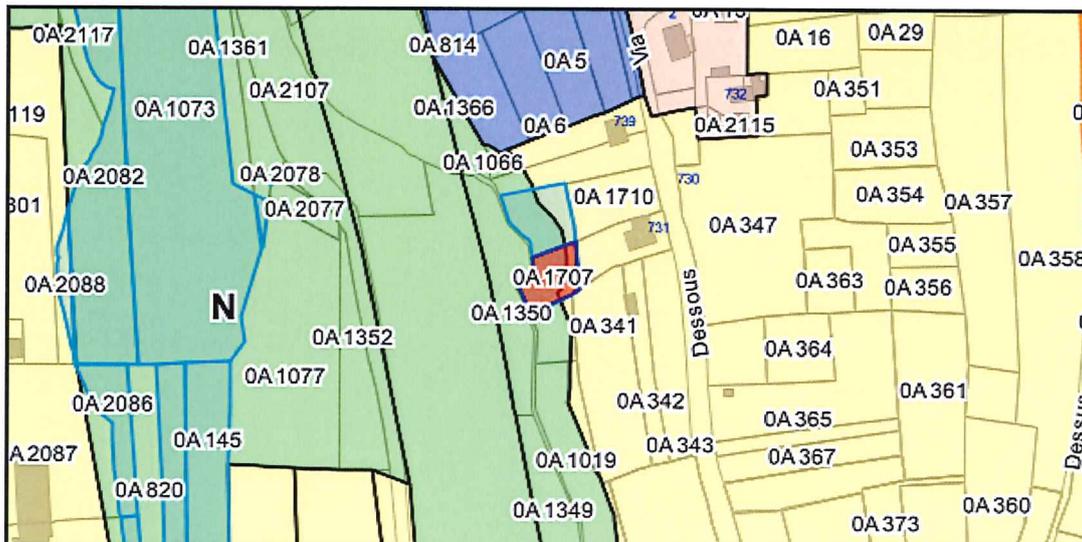


La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 22
- Présents et représentés : 24
- Votants : 24
- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Descriptif détaillé de la parcelle : 73182 A 1707

Commune : MOUXY



PARCELLE

Adresse : 0041 CHE VIA DESSOUS **Date de l'acte :** 18/10/2017 **N° de primitive :** 0344 **Contenance :** 562 m²
Parcelle mère : 73182 A 344 (filiation par division)

Propriétaire : GRAND LAC COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
 1500 CS20606 BD LEPIC 73100 AIX LES BAINS

LOT ET PDL

INFORMATIONS ZONAGES (à titre indicatif)

Code :	Autoroute (Catégorie 1, Tissu ouvert)	Descriptif :	Axe bruyant compte tenu de la proximité de "A41"
Contenance :	562 m ²	Emprise :	100.00 %
Code :	PPRI du Bassin Aixois (Rc)	Descriptif :	Interdiction - Zone non constructible - Arrêté préfectoral du 04/11/2011 et modifié le 31/10/2012
Contenance :	280 m ²	Emprise :	49.90 %
Code :	02 ()	Descriptif :	Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de niveau 03
Contenance :	280 m ²	Emprise :	49.91 %
Code :	Cours d'eau (Cours d'eau DDT)	Descriptif :	Proximité Cours d'eau (Tampon 15m)
Contenance :	510 m ²	Emprise :	90.83 %
Code :	périmètre de protection (AS1)	Descriptif :	AS1 - Captage de la Source de l'Etablissement Thermal - Date Acte 14/01/1892
Contenance :	562 m ²	Emprise :	100.00 %
Code :	Enveloppe des zonages réglementaires (PM1)	Descriptif :	PM1 - Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Bassin Aixois - Date Acte 04/11/2011 et 31/10/2012
Contenance :	562 m ²	Emprise :	100.00 %
Code :	A (A)	Descriptif :	A : Zone agricole
Contenance :	139 m ²	Emprise :	24.71 %
Code :	N (N)	Descriptif :	N : Zone naturelle
Contenance :	423 m ²	Emprise :	75.29 %

SUBDIVISION

Propriétaire : GRAND LAC COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION **Adresse :** 1500 CS20606 BD LEPIC 73100 AIX LES BAINS

Lettres indicatives :

Série-tarif : A **Contenance :** 562 m² **Groupe/Sous-groupe :** Prés
Classe : 02 **Revenu cadastral :** 3,44 € **Culture spéciale :**

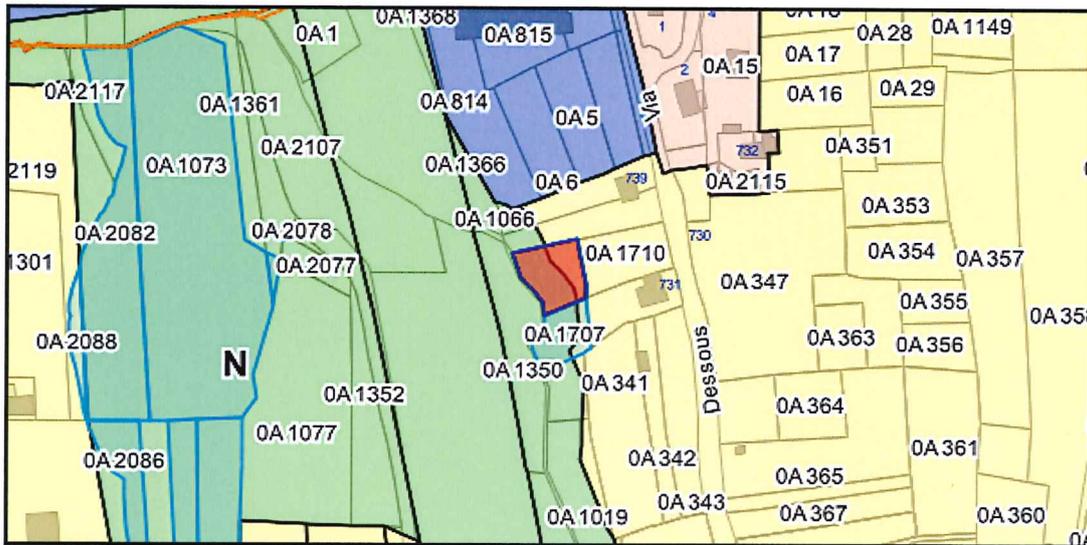
Descriptif détaillé de la parcelle : 73182 A 1707

Commune : MOUXY

LOCAL

Descriptif détaillé de la parcelle : 73182 A 1709

Commune : MOUXY



PARCELLE

Adresse : MONTECOVIE **Date de l'acte :** 18/10/2017 **N° de primitive :** 0345 **Contenance :** 740 m²
Parcelle mère : 73182 A 345 (filiation par division)

Propriétaire : GRAND LAC COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
 1500 CS20606 BD LEPIC 73100 AIX LES BAINS

LOT ET PDL

INFORMATIONS ZONAGES (à titre indicatif)

Code :	Autoroute (Catégorie 1, Tissu ouvert)	Descriptif :	Axe bruyant compte tenu de la proximité de "A41"
Contenance :	740 m ²	Emprise :	100.00 %
Code :	PPRI du Bassin Aixois (Rc)	Descriptif :	Interdiction - Zone non constructible - Arrêté préfectoral du 04/11/2011 et modifié le 31/10/2012
Contenance :	574 m ²	Emprise :	77.58 %
Code :	02 ()	Descriptif :	Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de niveau 03
Contenance :	574 m ²	Emprise :	77.60 %
Code :	Cours d'eau (Cours d'eau DDT)	Descriptif :	Proximité Cours d'eau (Tampon 15m)
Contenance :	640 m ²	Emprise :	86.45 %
Code :	périmètre de protection (AS1)	Descriptif :	AS1 - Captage de la Source de l'Etablissement Thermal - Date Acte 14/01/1892
Contenance :	740 m ²	Emprise :	100.00 %
Code :	Enveloppe des zonages réglementaires (PM1)	Descriptif :	PM1 - Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Bassin Aixois - Date Acte 04/11/2011 et 31/10/2012
Contenance :	740 m ²	Emprise :	100.00 %
Code :	A (A)	Descriptif :	A : Zone agricole
Contenance :	258 m ²	Emprise :	34.92 %
Code :	N (N)	Descriptif :	N : Zone naturelle
Contenance :	482 m ²	Emprise :	65.08 %

SUBDIVISION

Propriétaire : GRAND LAC COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION **Adresse :** 1500 CS20606 BD LEPIC 73100 AIX LES BAINS

Lettres indicatives :

Série-tarif : A **Contenance :** 740 m² **Groupe/Sous-groupe :** Prés
Classe : 02 **Revenu cadastral :** 4,55 € **Culture spéciale :**

Descriptif détaillé de la parcelle : 73182 A 1709
Commune : MOUXY

LOCAL

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 9 : Cession des parcelles cadastrées section A n.1707 et 1709 (commune de Mouxy) à Monsieur Joël Lagrange et Monsieur Franck Chevalier

Date de transmission de l'acte : 11/02/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 11/02/2025

Numéro de l'acte : d5349 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250204-d5349-DE

Date de décision : 04/02/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public
3.5.2. Autres